

pas à s'apercevoir, à Washington comme à Tokyo, que le Japon serait incapable de se défendre contre une agression extérieure sérieuse.

En 1954, on créa l'Agence de défense japonaise (JDA). Afin d'instituer un commandement civil sur les militaires, on confia au directeur général de la JDA (le ministre de la Défense de facto) un poste au sein du Cabinet, poste qui relevait du premier ministre.<sup>2</sup> Conjointement à cet organisme, on mit sur pied les forces terrestres, aériennes et navales d'autodéfense (GSDF, ASDF et MSDF).

C'est le Cabinet Kishi qui adopta, en 1957, la politique de défense de base du Japon. Celle-ci demandait l'accroissement de la sécurité nationale grâce à la stabilité politique intérieure, la création progressive d'un potentiel de défense efficace et le maintien des arrangements mis en place en matière de défense sur la base du traité de sécurité nippo-américain. En 1968, le Japon modifia sa politique de défense de base en adoptant les «trois principes non nucléaires», ce qui lui interdisait de posséder et de fabriquer des armes nucléaires, et d'en faire entrer dans le pays. Ces principes amenèrent le Japon à signer, deux ans plus tard, le Traité sur la non-prolifération.

En 1976, le gouvernement japonais, cédant aux pressions des États-Unis qui lui demandaient d'accroître ses dépenses de défense, adopta son «Esquisse de programme de défense nationale» (NDPO), qui prévoyait le développement et la modernisation systématiques des forces d'autodéfense sur une période de cinq ans. S'attendant à des critiques dans les partis de l'opposition et sur la scène internationale, le Cabinet annonça simultanément qu'il limiterait les dépenses de défense à un pour cent du PNB. L'instauration de cette limite se fit au détriment des politiques d'achat du NDPO et elle donna lieu à de nouvelles critiques de la part des Américains au sujet des engagements pris par le Japon en vue d'une participation équitable aux charges. En 1985, le premier ministre Nakasone adopta le Plan de défense à moyen terme (MTDP), qui visait à donner aux forces, dans les cinq ans, le niveau prévu par le NDPO. En 1987, après un long débat au sein de la Diète, le budget de la défense fut porté à un peu plus d'un pour cent du PNB. La JDA continua à bénéficier d'un financement préférentiel par rapport à d'autres ministères gouvernementaux et, avec la montée spectaculaire du yen à la suite de l'Accord du Plaza signé par le Groupe des cinq, le Japon ne fut pas long à parvenir au troisième rang mondial des budgets de défense, calculés en dollars.